



Bastia
CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 15 décembre 2022**

**Objet : Modification du plan de financement relatif à l'aide aux lieux de spectacles «
Lochi d'arti » au titre de l'année 2022**

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 21

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LUCCIONI Don Petru à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse, et notamment l'« aide aux lieux de spectacle à vocation territoriale - lochi d'arti » ;

Vu l'arrêté attributif de la Collectivité de Corse n° DR-2022-35 en date du 10 novembre 2022 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2022/MARS/02/10 en date du 10 mars 2022 portant approbation d'une demande de subvention à la collectivité de Corse relative à l'aide aux lieux de spectacles « Lochi d'arti » au titre de l'année 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 13 décembre 2022 ;

Considérant les actions retenues suivantes dans le cadre de l'aide aux lieux de spectacles « lochi d'arti » :

Opérations	Dépenses estimées TTC en €
Spettaculu vivu	547 000
Action culturelle	75 000
Programmation estivale	40 000
Résidence d'écriture	8 000
Cycle d'expositions	11 000
TOTAL	681 000

Considérant le plan de financement adopté par notre collectivité :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Aide aux lieux de spectacles lochi d'arti 2022	681 000	CC – Règlement des aides Culture – « lochi d'arti » (env 51,40%) Ville (env 48,60%)	350 000 331 000
Total dépenses	681 000	Total recettes	681 000

Considérant la demande de subvention de notre collectivité en date du 2 août 2022 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse relative à la programmation estivale 2022.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la modification du plan de financement relatif à la programmation estivale 2022 :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant HT en €
Aide aux lieux de spectacles lochi d'arti 2022 – programmation estivale	40 000	CC – Règlement des aides Culture – « lochi d'arti » (51,40%) DRAC (28%) Ville (20,60%)	20 560 11 200 8 240
Total dépenses	40 000	Total recettes	40 000



Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à ces opérations.

Article 3 :

- **Précise** que les autres dispositions relatives à la délibération n°2022/MARS/02/10 2022/Mars/02/10 du 17 mars 2022 demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.